

**VU PAR** Jean-Pierre Rebourgeon, maire de Merceuil, conseiller général de Beaune Sud, vice-président du Conseil général de Côte-d'Or, Président du SIVOM du Pays beaunois a ouvert la réunion du 11 septembre 2006.

# Pas à pas, mais à grandes enjambées

Jean-Pierre Rebourgeon a tout d'abord affiché sa satisfaction de voir plus d'une centaine d'acteurs présents pour cette énième rencontre de travail.

Avant d'inviter les élus à se plonger dans les futurs statuts, il a rappelé que les premières réflexions et approches remontent à début 2003. Il date le lancement du véritable processus de création de la communauté d'agglomération au 14 février 2004 avec un premier séminaire organisé à Beaune. Depuis avril 2004, date de la mise en place de huit groupes de travail réfléchissant à l'aménagement du territoire, aux transports, au développement économique, à la sécurité, à l'environnement, à l'action sociale, aux grands équipements ou encore aux finances, ce sont plus de trente réunions qui ont jalonné le processus de mise en place du projet. Après avoir salué la réalisation du guichet unique en décembre 2005, le président du SIVOM du Pays



Alain Suguenot et Jean-Pierre Rebourgeon ont ouvert et alimenté les débats

beaunois a rappelé à l'assistance tous les efforts fournis lors de séances d'information, de restitution, de validation, de synthèse générale, mais aussi lors de réunions de SIVOM dans chaque territoire où la communauté d'agglomération a été largement évoquée.

Il a réaffirmé l'utilité du recours à des chargés de mission extérieurs pour professionnaliser la démarche. « Il nous a fallu toujours avancer pas à pas mais à grandes enjambées ! », a-t-il d'ailleurs déclaré à l'issue de la soirée.

Jean-Pierre Rebourgeon a aussi rappelé qu'il faudra être techniquement prêt pour répondre au challenge qu'est « le passage de témoin » des SIVOM à la communauté d'agglomération : « il devra se réaliser progressivement, dans la continuité, mais avec détermination en gardant à l'esprit que seule compte l'efficacité des services à la population et la nécessaire modération fiscale ».

**VU PAR** Alain Suguenot, Député maire de Beaune, prône la « rurbanité ».

# Une initiative démocratique qui vient des élus

« Nous avons été vertueux sur le fond et sur le périmètre ! ». C'est une des interventions d'Alain Suguenot au cours de cette réunion. Réunion qui marquait pour le maire de Beaune une vraie étape dans le processus de création de la communauté d'agglomération après la signature du périmètre par les préfetures.

Le Député a d'ailleurs salué, comme le maire de Chagny, Michel Picard, le travail serein et précis du Préfet de Côte-d'Or et de la Préfète de Saône-et-Loire au plus près du territoire et de ses réalités. Il a salué la volonté des maires réunis de vouloir, d'ores et déjà, s'engager vers des choix communs à travers une « charte accompagnatrice » des statuts, en rappelant toutefois que, chaque chose se faisant en son temps, c'est bien le futur conseil communautaire qui actera les compétences choisies par l'ensemble des communes, petites ou grandes, entre visions urbaines et visions rurales. Un conseil communautaire où chacun aura sa place, son rôle à jouer. « L'initiative vient des élus. C'est donc un exemple de démocratie » a-t-il rappelé en vantant les mérites de la juste répartition

des sièges qui a été privilégiée. Un siège de titulaire et un siège de suppléant seront attribués à chaque commune de 0 à 1000 habitants. Nombre de sièges évoluant en fonction de la taille des communes selon un barème inscrit dans les statuts (répartition à découvrir dans un prochain numéro) mais qui ne permet à aucune commune, aussi importante soit-elle d'avoir plus de 50% des sièges. Alain Suguenot a marqué, une fois de plus, son attachement à ce projet de communauté d'agglomération. Beaune a été une des premières communes à déclarer « sa flamme » en vue des « fiançailles » et sera, certes en début de cortège lors du mariage annoncé. Son maire s'est montré très largement ouvert à toutes les idées, à toutes les initiatives, à toutes les revendications, présageant ainsi de l'état d'esprit d'ouverture qui règnera au sein du conseil communautaire et du bureau de la communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay qui devrait prendre le nom de « Beaune Côte et Sud ».

Une appellation qui, comme les débats de la soirée, ouvre de vrais horizons...

- Aloxe - Corton
- Aubigny-La-Ronce
- Auxey - Duresses
- Baubigny
- Beaune
- Bligny-Les-Beaune
- Bouilland
- Bouze-Les-Beaune
- Chagny
- Chassagne-Montrachet
- Chaudenay
- Chevigny-en-Valière
- Chorey-Les-Beaune
- Combertault
- Corberon
- Corcelles-Les-Arts
- Corgengoux
- Cormot-Le-Grand
- Corpeau
- Dezize-Les-Maranges
- Ebaty
- Echevronne
- Ivry-en-Montagne
- Jours-en-Vaux
- La Rochepot
- Ladoix-Serrigny
- Levernois
- Marigny-Les-Reuillée
- Mavilly-Mandelot
- Meloisey
- Merceuil
- Meursanges
- Meursault
- Molinot
- Montagny-Les-Beaune
- Monthélie
- Nantoux
- Nolay
- Paris-l'Hopital
- Pernand-Vergelesses
- Pommard
- Puligny-Montrachet
- Ruffey-Les-Beaune
- Saint-Aubin
- Sainte-Marie-La-Blanche
- Saint-Romain
- Santenay
- Santosse
- Savigny-Les-Beaune
- Tailly
- Thury
- Vauchignon
- Vignoles
- Volnay

Conception - rédaction - photos : LR communicability / Numéro 3 / tirage 30 000 exemplaires - Document réalisé à l'initiative des communes et des SIVOM.

# NOUS

une communauté d'agglomération pour

Beaune  
Chagny  
Nolay

DANS UN ESPACE DE VIE NATUREL ET COHÉRENT

## EDITO

### S'informer pour comprendre

Créer une communauté d'agglomération, voilà une idée qui peut paraître abstraite au premier abord. Et pourtant... L'union fait, plus que jamais, la force. En regroupant nos moyens, en fédérant nos énergies, en coordonnant nos actions, nous développerons mieux et plus rapidement notre territoire tout en profitant de nouvelles ressources budgétaires. En respectant l'autonomie de chaque commune, nous créons ensemble, aujourd'hui, un espace de vie naturel et cohérent. C'est le regard tourné vers l'avenir, que nous vous proposons de mettre en évidence régulièrement, nos liens historiques, culturels, sociaux et économiques... avec un zeste de pédagogie et beaucoup de témoignages.



page 4

## Une initiative démocratique qui vient des élus

Vu par Alain Suguenot

## Ils ont dit...

Didier Lachaux, Président du club de rugby de Beaune.

La comm' d'agglomération pourra faciliter le rapprochement des clubs de rugby de Chagny et Beaune à travers de nouveaux équipements, des moyens de transport supplémentaires... mais aussi grâce à une nouvelle impulsion, un nouvel état d'esprit.



page 2

## Une réunion fédératrice pour... « une charte communautaire » et des statuts



page 4

## Pas à pas, mais à grandes enjambées

Vu par Jean-Pierre Rebourgeon

VU PAR DENIS THOMAS

# Une nouvelle impulsion collective

La signature de l'arrêté du périmètre de la communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay par la Préfecture de Saône-et-Loire après celle de Côte-d'Or réjouit l'ensemble des élus qui ont toujours été convaincus que le bon sens l'emporterait. Parmi les premiers défenseurs du projet, Denis Thomas invite tous les acteurs de ce territoire à s'impliquer à 100 % en étant solidaires, généreux, cohérents et responsables.

Devant une carte à vocation touristique, Denis Thomas a l'œil qui brille et le sourire généreux. Il nous guide entre côtes et plaines en indiquant les voies navigables, les voies vertes, les prés, les forêts et bien sûr... les vignes. C'est une évidence, le conseiller général du canton Beaune Nord et Président du Syndicat Touristique Intercommunal du Pays Beaunois respire ce territoire. Du Nord au Sud du Beaunois, de Chagny à Nolay, des Maranges aux Côtes et Hautes-Côtes, il évoque « un sillon fertile, une dorsale naturelle et cohérente ».

Denis Thomas sait combien le tourisme est un levier majeur pour le développement économique du territoire. Volontairement utopique mais ô combien conscient, il est persuadé que



l'on peut faire plus et mieux dans le domaine, entre autres, du tourisme. « Cela passe par plus de cohésion, de travail en commun, bien évidemment de moyens ». Il salue le travail

déjà effectué par les acteurs du développement touristique, il analyse la situation avec minutie, les points forts, les faiblesses, les initiatives payantes et quelquefois les incohérences.

« Il y a cinquante ans le Syndicat Touristique des Hautes Côtes était créé pour dynamiser le tourisme. Il était intercommunal à vocation unique. Ses objectifs étaient précis. Il fallait créer des routes touristiques, des sentiers pédestres. Depuis, le tourisme a changé, il a fallu évoluer ».

Denis Thomas pense que la communauté d'agglomération fédérera les énergies : « les professionnels sont mûrs pour travailler plus intelligemment et efficacement face aux nouvelles exigences des touristes. Nos actions doivent être mieux canalisées. La comm' d'aggl'o sera une entité fédératrice avec un siège centralisateur à Beaune et

actions plus lisibles que d'autres par la population. « L'action touristique de la communauté d'agglomération sera scrutée, analysée, jugée et il nous faudra créer, très vite, une nouvelle impulsion collective où la culture devra également être un levier essentiel du développement de notre territoire ».

Culture et tourisme ! Denis Thomas dissocie rarement les deux mots dans ses propos.

« La pertinence de ce territoire Beaune, Chagny, Nolay, ne fait aucun doute pour celles et ceux qui sont imprégnés d'histoire et volontaires face à l'avenir » insiste-t-il.

A trois mois de la naissance juridique de la communauté d'agglomération (voir encadré), Denis Thomas rappelle, lui aussi, que les élus des 54 communes partagent leurs points de vue, échangent leurs idées depuis longtemps. « On peut se contenter de l'existant et attendre... attendre toujours et enco-

**EN DIRECT** La Maison de l'intercommunalité a accueilli ce lundi 11 septembre les maires et collaborateurs des communes qui formeront, à 54, la communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay pour une soirée de travail en commun, riche en contenu, constructive dans les échanges, autour de la finalisation des statuts qui sont le socle juridique de la future communauté.

# Une réunion fédératrice pour... « une charte communautaire » et des statuts

■ Au-delà de ce travail fastidieux, chacune et chacun sont venus enrichir, une fois de plus, de ses expériences, de ses réalités, de ses visions, de ses souhaits, la mise en forme d'une « charte fondatrice » qui dessine déjà les futures compétences dont se dotera la comm' d'aggl'o'. Pensées urbaines et pensées rurales ne s'affrontaient pas, mais bien au contraire, s'affichaient clairement autour d'intérêts communs.



pour tous : passer dès maintenant « des vœux pieux » à une poursuite concrète du travail collectif.

## Un pacte communautaire.

Les futurs membres ont donc esquissé un « pacte communautaire » qui sera affiné le 2 octobre prochain par un collège d'élus réaffirmant l'état d'esprit qui a conduit à la création de la communauté d'agglomération et aux grands choix qui en résultent.

Au cours de la soirée, chacun a contribué à remplir « la corbeille du futur mariage ».

## Les préfets ont dit « oui ».

Il faut dire que si « les fiançailles » durent depuis 2003 (voir chronologie ci-dessous) la publication des bans n'a pu être effective qu'après le consentement des préfetures de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire... c'est chose faite depuis le 11 août 2006. Les Préfets des deux départements ont signé l'arrêté fixant le périmètre de la communauté d'agglomération. Fort de cet arrêté qui leur a été notifié et avec en main les statuts adoptés au cours de la soirée, les conseils municipaux des 54 communes ont maintenant trois mois à compter du 16 août 2006 pour se prononcer sur le périmètre et sur les statuts. C'est donc à partir du 17 novembre que les préfetures jugeront si la majorité est atteinte et pourront signer l'arrêté de la création de la communauté d'agglomération (voir modalités en encadré).



## L'échéance du 18 novembre



C'est à cette date que les autorités préfectorales jugeront si la majorité qualifiée est atteinte.

- Soit, plus de 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population.

- Soit plus de la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population.

L'accord de la ville centre, c'est-à-dire Beaune, est nécessaire.



du personnel mobile qui travaillera en réseaux. Il nous faudra également repenser notre politique d'édition ».

Denis Thomas sait « qu'il faudra se battre » pour avoir des moyens, pour faire de la compétence tourisme un axe primordial dans le développement économique du territoire.

« Sans oublier la plaine ! » rajoute-t-il.

C'est une évidence pour lui, le Syndicat Touristique Intercommunal du Pays Beaunois devra se fonder au sein de la comm' d'aggl'o' : « Il nous faut éviter de multiplier les structures pour créer un vrai plateau d'aménagement entre Dijon et Chalon afin de développer de nouvelles niches touristiques ».

Le conseiller général de Côte-d'Or sait que les collectivités ont des compétences et des

re, ou se remettre en cause en bataillant, en s'accrochant sur tel ou tel sujet... en s'engueulant même. On peut être des élus de bords politiques différents, des responsables de sensibilités diverses et construire l'avenir ensemble ».

On l'aura compris, l'homme n'aime pas les combats stériles, les clivages politiques ne sont pas, pour lui, l'essentiel.

Avant de nous quitter, rattrapé par son emploi du temps, l'élus de Meursault veut cependant prendre le temps de déboucher une bouteille du même nom. Il lève son verre et conclut en trinquant à la création de la communauté d'agglomération Beaune, Chagny, Nolay : « elle renforce notre territoire, entre le Grand Dijon et le Grand Chalon, face aux enjeux de demain ! ».

